



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BALBIGNY (LOIRE)

SEANCE DU 21/11/2011

DATE DE LA CONVOCATION : 14/11/2011

DATE D'AFFICHAGE : 14/11/2011

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
23	22	17

L'an deux mil onze, le vingt et un Novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc REGNY, Maire.

**PRESENTS** : MRS. REGNY Jean Marc, JONINON Pierre, DELORME Jean, Mme BECARD Éliane, M GRANGE André, PARDON Daniel, Mme CUSSIERE Marie Claude, MRS FRECON Pierre-Louis, THOMAS André, BACCONIN Stéphane, ARTAUD Alain, Mmes DUFOUR Françoise, Mrs GALICHET Eric et DACHEUX Eric, Mmes BOSCO Blandine, LYONNET Joëlle, MICHEL Sandrine.

**ABSENTS** : Mme PALMIER Sandrine avec pouvoir donné à M PARDON Daniel, M. LYON Christophe à Mme BOSCO Blandine, Mme FONTVIEILLE Françoise à Mme CUSSIERE Marie-Claude, M GINOT Marc à Mme BECARD Eliane, M DUPIN Gilles à Mme LYONNET Joëlle et M Hervé Pays.

Mme BOSCO est secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le Compte rendu de la séance précédente du 27/10/11.

Ordre du jour :

### **1 - Résultat Commission Technique** :

Compte rendu de M Joninon de la dernière réunion de commission Technique :

➤ Etude de l'aménagement de 580 mètres du chemin des Terres Noires, voirie et piste cyclable élargie aux piétons. Installation de 3 plateaux traversant ainsi que des bandes rugueuses en début de chemin. Largeur de la chaussée 4.2 à 4.5 mètres, trottoir et piste cyclable largeur 1.4 mètres minimum, côté gauche en montant.

Ce chemin actuellement très utilisé par les habitants des lotissements est en très mauvais état et très dangereux au niveau du virage (près des maisons de Mrs Bourrat et Alex).

La Commission a décidé d'élargir ce virage. Il faut donc déplacer le compteur, et un devis a été demandé à ERDF coût estimé entre 15 et 20000 €. Et acheter quinze mètres de terrain à M Alex.

Chiffrage du Cabinet OXYRIA et Eurovia travaillant pour la communauté de Communes :

**Coût du Projet total 179 384 €.**

N'ayant pas présenté cette année de droit à tirage de la Communauté de Communes d'un montant 64000 € et pour pouvoir en bénéficier, il faut établir les factures au Conseil Général avant la fin de l'année.

Les travaux s'effectueront en deux tranches :

- dans un 1<sup>er</sup> temps décaissement et préparation de la chaussée, et bordure pour **91500 €** budget 2011. Début des travaux début décembre,
- Et dans un 2<sup>e</sup> temps l'enrobée qui commencerait début janvier, budget 2012 de **88000 €**.

M Thomas demande le profil de la chaussée : enrobée et le trottoir en gravillonnage rouge avec bordures de trottoirs pour protéger les cyclistes.

M Thomas remarque que le budget est important, et demande de faire chiffrer sans bordures trottoir.

Il est demandé de boucher les trous et de remettre à niveau à hauteur de chez Golzio.

M Frecon et Mme Michel insistent pour faire chiffrer nos principaux besoins en voirie par le cabinet OXYRIA. Un programme de voirie sur 2/3 ans. M Le Maire rajoute que le résultat de l'étude de tourne à gauche sur la D1082 pour rejoindre la rue de l'industrie, sera connu en décembre et demande à ce qu'elle soit rajoutée au programme voirie.

**Vote pour l'aménagement de la rue des Terres Noires : 21 pour - 1 abs**

➤ Enrobée sur une surface de 350 m<sup>2</sup>, avec pose de tuyau pour évacuation de la pluie, devant le local de Mme Moussé, avant le pont de la Loire : coût 16 000 €.

**Vote pour l'aménagement devant local Mme Moussé : 21 pour - 1 abs**

➤ Pose d'un dos d'âne dans la rue Beaujeu : La circulation a augmenté dans cette rue depuis la modification du nouveau carrefour et du stop rue du Four à Chaux. Il est difficile d'évaluer le nombre de véhicules passant dans cette rue. Il est donc demandé d'installer un compteur (la DDE fourni ce matériel gratuitement). La pose d'un dos d'âne permettra de faire ralentir et peut être de dissuader les automobilistes de passer par là.

Coût : 1000 € environ.

**Vote pour la pose d'un dos d'âne rue Beaujeu et panneau 30 et sens interdit sauf riverains :  
19 pour - 3 abs**

## **2- Le Pouvoir de Police Spécial des Maires :**

Article 63 de la loi 2010 1563 du 16/12/10 et la modification de l'article L521192 général des collectivités, relatifs au transfert du pouvoir de police dans le cadre de la compétence de l'intercommunalité.

Si nous décidons de ne pas conserver le pouvoir de police dans la commune c'est la communauté de communes qui en hériterait.

La Communauté de Communes ne peut pas appliquer le pouvoir des 13 communes, par conséquent la Communauté de Communes étant compétente en matière des déchets ménagers, le transfert du pouvoir de police peut se faire à compter du 1/12/11. Cependant la Communauté de Communes ne détient pas la compétence d'assainissement et d'accueil des gens du voyage qui sont également concernés par le transfert du Pouvoir de Police spécial de plein droit.

Suite à une réunion de bureau de la Communauté de Communes du 12/10/11 et comme convenu avec l'ensemble des maires présents, M le Maire propose de refuser le transfert de pouvoir de police de plein droit à la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal de la commune de Balbigny après en avoir délibéré refuse le transfert du pouvoir de police spécial de plein droit spécifique aux déchets ménagers, gens du voyage et assainissement.

Vote : 22 pour

### **3- Redevance incitative des déchets ménagers :**

Compte rendu de M Eric Galichet de la réunion travail en Communauté de Communes du 9 Novembre dernier :

Le bureau d'étude GIRUS a présenté au groupe de travail de la communauté des communes le résultat de l'état des lieux sur la gestion des déchets ménagers sur le territoire de la communauté de communes et les propositions d'évolution vers une redevance incitative.

Rappel : la Loi Grenelle 1 oblige les collectivités : *« La redevance d'enlèvement des ordures ménagères et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères devront intégrer, dans un délai de cinq ans, une part variable incitative devant prendre en compte la nature et le poids et/ou le volume et/ou le nombre d'enlèvements des déchets. »*

La redevance se calcule en fonction de l'utilisation du service par l'usager avec des frais fixes et une part variable incitative. Par conséquent la facturation est plus juste pour ceux qui trient.

**L'état des lieux dressé par le bureau d'étude fait apparaître plusieurs constats :**

- Augmentation des flux en déchetterie (besoin d'une seconde)
- 20 % des usagers déposent leur ordures dans des sacs seuls et seulement 8 % des bacs sont non-conformes (repérés par GPS).
- 236 Kg par Habitant et par an dont 156 Kg en déchetterie et en points d'apports volontaires.
- Présence de nombreux cartons dans les ordures ménagères des commerçants et plus particulièrement sur Balbigny.
- De très nombreux recyclables dans les bacs.
- 65 % des bacs contiennent moins de la moitié de déchets lors des passages du camion.
- Balbigny est « sous-équipé » en termes de points d'apports volontaires
- Seulement 30 Kg/hab/an de déchets recyclés = on peut faire mieux.
- Le point d'apport volontaire des HLM est très sale
- La mise en place de la redevance incitative nécessitera des cas particuliers : points de regroupements et les résidences secondaires.

Au final le bureau d'étude proposé 5 scénarios que l'on peut coupler, moduler, associer : voir tableau ci-dessous.

Chaque conseil municipal doit donner son avis pour que le choix soit fait lors de la réunion de la commission environnement à la communauté commune le mercredi 30 novembre à 18h30. Le choix retenu lors de cette commission sera soumis au vote du conseil communautaire.

# Mise en œuvre

	Moyens techniques	Principes	Avantages	Inconvénients
Diminution du volume des OMr	Sacs ou vignettes payantes	Sacs ou vignettes prépayés auprès de la collectivité	Système simple à appliquer Financement du service en amont de la consommation	Manipulation des sacs par les agents de collecte Consignes de collecte strictes Collectes en sac ou en vrac pas de bacs
	Volume du bac	Chaque foyer est équipé d'un <b>bac roulant</b> , c'est le volume de ce bac qui sert à la facturation de la redevance	Système de tarification simple Mesure de consommation/production au bac plein	Nécessite un service d'échange de bacs Compactage des déchets dans les bacs
	Pesée embarquée	Foyer équipé d'un <b>bac pucé</b> . Lors de la collecte le bac est identifié et pesé. Le foyer est facturé sur le poids de ses déchets	Plus équitable Tarification des quantités de déchets réellement produites	Basé sur des technologies évoluées et coûteuses Pesée en pente supérieure à 5% moins fiable Risques élevé de défaillance, maintenance régulières des appareils de pesée Homologation nécessaire
Amélioration de la productivité	Nombre de levées	Foyer équipé d'un bac pucé. Lors de la collecte le bac est identifié. Le foyer est facturé au nombre de levées effectuées	Utilisation rationnelle du service. Taux de présentation en baisse Bon remplissage des bacs et productivité des collectes accrue	Mise en place d'un système de comptage des levées Homologation nécessaire
	Conteneur à accès payant	Foyers apportent leurs déchets en PAV. L'ouverture du tambour d'introduction est commandée par un badge d'accès. Chaque ouverture est décomptée, la facture est proportionnelle à l'utilisation	Possibilité d'individualiser les productions par foyer dans le cadre de collecte mutualisée (immeuble, points fixes...) Amélioration du cadre de vie, diminution des nuisances Accès disponible 24h/24h	Acquisition du matériel Travaux de génie civil à coordonner Gestion de la montée en puissance de cette collecte (1 <sup>er</sup> point) Eloignement du service

Le débat est ouvert, et après plusieurs échanges, il en ressort des craintes d'incivisme (effets pervers, déchets retrouvés dans les rues ou dans les points fixes de la commune). La communauté de communes devra prévoir des moyens de communication. Il faudra prévoir des mesures d'accompagnement, de sanctions et de prévention.

M le Maire rappelle que la redevance actuelle (une des moins chères dans le département) est payée par toutes les familles y compris ceux qui ne mettent pas de déchets régulièrement comme les résidences secondaires. La redevance incitative sera calculée à la levée ou à la pesée, celle-ci permettra de diminuer la prestation, la partie fixe existera toujours.

La solution est peut être d'associer la levée et la pesée en fonction du contexte et des besoins des familles. Mettre en place un système simple et compréhensible.

## 4- SIEL : Etude « Economie d'Energie sur Bâtiments Communaux » avec Sage :

M Stéphane Bacconin présente l'étude d'économie des bâtiments communaux réalisées par le service du Sage du 27/10/11, et informe que l'ensemble de l'étude est disponible en mairie.

En résumé la commune doit prendre des dispositions sur trois bâtiments qui sont très énergivores, avec un niveau de consommation de gaz très haut.

Pour ces trois bâtiments les programmes de mise en route, coupure et température sont cohérents :

- La Mairie : problème d'isolation au niveau de la toiture et des fenêtres. La chaudière a été

changée il y a deux mois, et nous devrions avoir une baisse de la consommation de gaz.

➤ La salle polyvalente : problème de vitrages important et d'isolation. Nous avons dû installer une clé sur le compteur électrique pour interdire l'accès des commandes des déstratificateurs, car ceux-ci étaient régulièrement arrêtés par les utilisateurs de la salle à cause du bruit. L'installation des aérothermes est récente, il faudra donc attendre 2012 pour se rendre compte de résultats.

➤ Espace Lumière : constatation d'une consommation importante. Pendant l'utilisation de la salle la température est en moyenne de 20/21°, et logiquement hors occupation la température devrait être de 12/13 °. Actuellement la température hors occupation est 17° en permanence. Il a été décidé de poser deux enregistreurs pour vérifier les températures hors occupation. Des tests de températures sont en cours pour voir à quelle vitesse la température remonte dans la salle. Il faut tenir compte également du manque d'isolation au plafond.

Il précise que l'intérêt de ces améliorations est de maintenir le coût au niveau auquel il se trouve aujourd'hui.

La deuxième point mis à l'étude par le Sage est de reprendre tous les contrats (25), et de vérifier les seuils les plus hauts, et notamment sur EDF.

Mme Lyonnet demande s'il est prévu une étude sur l'éclairage public. M Bacconin précise que la consommation de l'éclairage public n'est pas la plus importante. Mais il n'exclue pas qu'une étude peut être lancée sur la programmation et changement d'ampoules de l'éclairage public.

## **5- Conseil Municipal des Jeunes**

Mme Eliane BECARD : Le mandat du 1<sup>er</sup> CMJ est terminé et un nouveau CMJ est en place depuis le 15/11.

Il est composé de : 8 élèves de l'Ecole Les Rambertes et 4 élèves de l'Ecole St Joseph. 4 garçons et 8 filles.

Le 1<sup>er</sup> Conseil a eu lieu le 19/11, et dès le 2<sup>ème</sup> conseil le 3/12, où ils devront évoquer leurs projets.

## **6- Le restaurant communal :**

M Jean DELORME :

La toiture et surtout l'étanchéité sont terminées, le carrelage de la salle de restauration et des toilettes est terminé. Les cloisons sont bien avancées.

L'équipe municipale va se mobiliser sur la salle de restauration et les toilettes pour que tout soit opérationnel début 2012. Nous pourrons installer des enfants dans la salle après les vacances de Noël.

## **7- Zac du Levant :**

Mme Sandrine MICHEL :

Le comité de pilotage élargi s'est réuni avec Mme Maisonnasse de la SEDL. Au vu des premiers choix, le déficit était trop important. Mme Maisonnasse nous a proposé plusieurs autres versions, précisant qu'il est possible de moduler les paramètres de façon à équilibrer le budget. Sans s'éloigner du projet de départ.

Il a été validé par le comité de pilotage de sortir du budget la finition de la voirie soit 200 000 €. Pour une question de transparence le comité n'a pas retenu au programme de la ZAC les terrains non acquis.

Le nombre de logements a été augmenté à 210, et des logements collectifs ont été intégrés.

De nouvelles discussions seront engagées prochainement.

## **8- Convention de mise à disposition de service intercommunal - évaluation des besoins par semestre : (convention en annexe)**

Cette convention a été acceptée au Conseil Communautaire et doit être signée par M le Maire. De cette façon tous les services énumérés pourront être facturés par semestre à la Communauté de Communes.

**Vote : 22 pour**

## **9 - Questions diverses :**

- **Produits bio servis au restaurant scolaire :**

M PERRIER le cuisinier, a fait le point avec Mme Becard : 1 repas bio est servi le jeudi toutes les quatre semaines. Il précise que les produits bios ne sont pas toujours appréciés par les enfants, et que ceux-ci sont assez chers. Il a également des difficultés pour trouver des producteurs locaux. Un producteur de St Marcel de Félines l'a contacté et il devrait faire un essai pour l'achat de viande bovine.

Mme Lyonnet ajoute qu'il existe des associations (Ardab) permettant d'aider à trouver des producteurs locaux et bios.

L'idée avant tout est d'essayer de mettre dans les assiettes des produits locaux et bios. Il serait bien de passer à un menu bio toutes les trois semaines.

Petit rappel le prix de revient d'un repas est 5.60 €, le ticket est vendu à 3.20 € pour un élève de Balbigny et à 3.90 € pour un élève extérieur.

- **Remerciement des signataires de la pétition de soutien à la Confédération Paysanne :**

Mme Lyonnet tenait à remercier les signataires de la pétition. Le procès a eu lieu le 1<sup>er</sup> Juin et la Société Lactalis a été déboutée de toutes ses demandes.

- **De plus en plus de personnes stationnent sur les trottoirs et reste en Permanence sur les zones bleues :**

Suite à de nombreuses plaintes d'habitants de la commune concernant ce problème, M Le Maire a rencontré M Recorbet chef de Brigade le 16 Novembre dernier.

- **Problème des pigeons :** Les pics posés ont fait déplacer le problème.

Des chasseurs ont pris un arrêté avec M. Le Maire pour tuer les pigeons dans la commune. Ceux-ci ont commencés à tirer autour de la commune et notamment dans les champs de maïs.

Des pièges vont être réinstallés dans le clocher.

Certaines communes ont trouvé la solution en construisant un pigeonnier, où les œufs sont plus faciles à détruire.

- **Quand doit sortir le prochain bulletin Balbignois :**

Il est terminé et a été déposé le 9/11. Il faut compter 10 jours pour la distribution, et a commencé à être distribuer à partir de ce jour.

- **Programmations des Travaux d'assainissement du chemin de la Goutte Rouge :**

Il est prévu de commencer les travaux courant février/mars par les employés communaux.

- Règlage à prévoir des feux du carrefour rue du 8 mai, rue de la Glacière à prévoir car certaines personnes se plaignent que le feu de la rue de la rue Claude Pilaud est très long.

- Deux Espalliers de la salle Polyvalente ont été enlevés vont-ils être réinstallés ? ceux-ci sont en réparation et devraient être refixés prochainement.

- Camping Municipal : Suite à la dédite de Mme Dargon, Mme Becard et M Delorme ont reçu samedi 19/11 au camping une douzaine de candidats pour la gérance. Beaucoup de questions ont été posées sur la mise aux normes des locaux. Les travaux sont assez lourds.

M Le Maire demande une réflexion sur la proposition de vendre le camping plutôt que de garder la gérance (location : 5500 € par an). Il y aurait la possibilité de reprendre Mme Dargon pendant une période de transition par une Société intérimaire.

M Thomas demande à ce qu'une étude soit faite pour envisager toutes les solutions.

- Mme Dufour informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle association a été créée « Les pas Balbignois de l'espoir ». Elle organisera avec les Marcheurs du Mardi la marche à but humanitaire et envisage d'organiser d'autres manifestations à but humanitaire.

Elle précise également qu'une marche regroupant plusieurs communes est organisée le samedi 3/12 à 9h00 sur la place de Balbigny, et doit rejoindre l'association Téléthous à St Marcel de Félines, pour les 25 ans du Téléthon.

- Le Conseil Municipal autorise le maire à payer les indemnités d'éviction du terrain Pevél.

- Lettre de M Stéphane Desseigne : il est prévu d'en parler en commission pour répondre à ce courrier.

Fin de séance à 23h15

*Ont signé au registre tous les membres présents,*